

**Conseil Communautaire**  
**Procès-verbal de la séance du 16.07.2020 à Thiaucourt**

Membres du Conseil : 71

Présents : 61

Pouvoirs : 7

Votants : 68

Excusé non représenté : 0 - Excusé représenté : 1 - Absents : 2 - Nombre de communes représentées : 47

Liste des présents en annexe

*Gilles SOULIER remercie Madame le Maire de Thiaucourt de nous accueillir dans la salle. Il remercie les services pour l'installation de la réunion dans le respect des consignes sanitaires. Pour le buffet, cela se déroulera avec un système de petites assiettes individuelles, un sens circulation, on ne s'attarde pas devant le buffet. Sur les chaises, un dossier et une clé USB avec des documents d'accueil et d'information sur la CCM&M sont à la disposition de chaque élu. Il a le plaisir d'accueillir le sénateur Jacquin ce soir, que tout le monde a reconnu derrière son masque. Il laisse la place et le micro au doyen de l'assemblée pour installer ce conseil communautaire et organiser l'élection du Président.*

### **1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il convient d'installer le nouveau Conseil Communautaire. Le président par intérim procède à l'appel des délégués de chacune des 48 communes membres et constate que l'organe délibérant est au complet pour pouvoir procéder à l'élection de l'exécutif et du Bureau Permanent.

Pour démarrer le mandat avec un maximum d'informations, une clé USB et un conférencier sont mis à disposition des élus, voici ce qu'ils contiennent :

<b>Clé USB</b>	<b>Conférencier</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des informations générales sur la CCM&amp;M,</li><li>• Les comptes-rendus des conseils communautaires depuis la fusion,</li><li>• Des informations sur toutes les politiques publiques menées par la CCM&amp;M triées par rapport au slogan de la CC.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des fiches sur les politiques publiques de la CCM&amp;M,</li><li>• Le livret d'accueil,</li><li>• Un stylo 4 couleurs</li><li>• Un bloc-notes</li><li>• Et la clé USB.</li></ul>

### **Transfert des fonctions de Président au doyen d'âge de l'Assemblée délibérante**

*René CAILLOUX souligne que pour lui c'est une horreur/un honneur d'être le plus âgé de l'assemblée et de présider cette installation.*

- **Désignation des assesseurs**

- Tirage au sort par le doyen de séance
- 2 assesseurs par bureau de vote : tirés au sort parmi les élus de chaque ligne de vote

*Bureau de vote 1 : Martine SAS-BARDONDEAU et Xavier PIERRE*

*Bureau de vote 2 : Damien DUSSOUL et Gérald PETITJEAN*

*Bureau de vote 3 : Sandrine KLOEDITZ et Thierry FLEURY*

*Bureau de vote 4 : Stéphanie JACQUEMOT et Philippe RENAUD*

*Bureau de vote 5 : Sylvain AUBRIOT et Marc MARTINOLI*

- **Modalités d'organisation des élections**

*Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020*

Jusqu'au 30 août 2020 :

Le quorum : Le conseil communautaire ou le bureau du conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent

La procuration : Un membre du conseil communautaire peut être porteur de 2 pouvoirs

- **Appel des 71 délégués communautaires par le Président par Intérim**
- **La Charte de l'élu local des Communautés de Communes est lue par le Président par Interim.**

## 2. ELECTION DU PRESIDENT (-E)

Le doyen d'âge des délégués communautaires présent procède à l'élection du Président (-e) de la Communauté de Communes. Ses fonctions sont décrites à l'Article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, on peut citer notamment :

- Il est l'organe exécutif de l'EPCI
- Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant
- Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes
- Il est seul chargé de l'administration
- Il est le chef des services de l'EPCI
- Il représente en justice l'EPCI
- Il peut se voir déléguer un certain nombre de fonctions par l'organe délibérant.

Selon l'Article L. 5211-7 du CGCT, l'élection s'effectue au scrutin secret à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant présents. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un troisième tour à la majorité relative. Et en cas d'égalité, le plus âgé est élu.

### **Appel à candidature :**

**Le candidat déclaré est :**

**- Gilles SOULIER, délégué communautaire titulaire de la commune d'Ancy-Dornot**

*Discours de candidature de Gilles SOULIER :*

*« Mes chers collègues, comme j'ai pu le faire par courrier et oralement mercredi dernier à Onville, je déclare être candidat à la présidence de notre communauté de communes Mad et Moselle.*

*Ma candidature témoigne de ma conviction profonde dans la pertinence de ce territoire, et dans la plus-value que notre communauté représente pour ses 48 communes.*

*Je souhaite poursuivre le travail engagé depuis 2017, être le garant des équilibres que nous avons mis en place collectivement, et tirer profit de notre positionnement particulier. Nous avons pu au cours des 3 années écoulées, montrer l'intérêt de faire de nos différences des complémentarités. Notre territoire est très diversifié, sans pôle hégémonique, c'est une de ses nombreuses richesses.*

*Par cette candidature, je m'engage à relever les défis du territoire dans cette période charnière pour laquelle nous devons nous fixer des objectifs clairs et précis.*

*La crise aigüe que nous venons de traverser, et son prolongement dont on ne connaît ni l'échéance, ni l'ensemble des conséquences, démontrent une fois de plus l'importance de l'échelon communal, et tout l'intérêt d'une gestion de proximité.*

*Je vous propose donc de travailler avec énergie au renforcement de l'attractivité de Mad et Moselle en plaçant en priorité les services à la population : offre de soin, sécurité, solidarité...mais aussi, priorité pour les transitions écologiques et les mobilités.*

*Tout ceci ne peut se faire qu'avec une volonté affichée des élus, de travailler ensemble au renforcement du bloc communal pour et par « encore plus » de coopération entre les communes, cela passera par :*

- *La mise en œuvre d'un schéma de mutualisation ambitieux,*
- *La définition d'un pacte fiscal et financier solidaire,*
- *L'engagement commun pour une gouvernance renouvelée.*

*Enfin, du fait de sa taille, de sa position, de sa structure, notre espace communautaire ne peut se passer de coopération interterritoriale. Lors du mandat précédent, j'ai œuvré et me suis investi dans ces coopérations au sein du PETR Val de Lorraine, du forum politique Mad'in l'Eau Reine, de Moselle Aval. De même au travers de partenariats avec : le PNRL (création du SAGE), nos voisins meusiens (ARADEL), les Métropoles, énergie, PLUi, ACTISUD, le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain ...*

*Je continuerai, bien entendu, cet investissement, et prendrai très rapidement contact, en particulier, avec les nouveaux acteurs des collectivités voisines.*

*Chers collègues, nos concitoyens attendent qu'on apporte des réponses à leurs questions, des solutions à leurs problèmes, et que l'on donne du sens à l'action publique. C'est le défi que je vous propose de relever ensemble pour que Mad et Moselle soit plus que jamais une terre fertile, accueillante, ouverte, à haut niveau de services. »*

**19h03 arrivée de Charles-Henri AUBRIOT**

### ***Election du Président (-e) et proclamation des résultats***

**A obtenu :**

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 67**

**- Gilles SOULIER obtient 67 voix**

**Gilles SOULIER est élu Président.**

### **3. COMPOSITION DU BUREAU PERMANENT**

Le Bureau Permanent peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines qui sont énumérées à l'Article L. 5211-10 du CGCT.

Il revient au Conseil Communautaire de désigner en son sein un Bureau Permanent qui répond aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L5211-10. Le nombre de membres du Bureau permanent de la Communauté de Communes est fixé par le Conseil Communautaire.

***Détermination du nombre de membres du Bureau Permanent à 23 membres***

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, il revient à l'organe délibérant de déterminer librement le nombre de Vice-Président(e)s, sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif du Conseil Communautaire, c'est-à-dire 15 Vice-Président(e)s maximum.

*Gilles SOULIER explique qu'un conseiller délégué sera nécessaire auprès du vice-président à l'urbanisme, sur la thématique du PLUi qui et sur les transitions écologiques et le projet de territoire qui sera une lourde charge qui nécessite aussi que le vice-président soit suppléé.*

***Détermination du nombre de Vice-président(e)s à 8***

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

### **4. ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S ET DES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT**

**Proposition de mode de scrutin pour l'élection des Vice-présidents**

Scrutin majoritaire plurinominal à deux tours

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

#### **1- Election du Premier Vice-président**

*Gilles SOULIER indique que le rôle du premier vice-président est important car il suppléé le Président en son absence, il souligne que le reste du classement des vice-présidents a moins d'importance.*

**Le candidat déclaré est :**

**- Gérard ANDRE, délégué communautaire titulaire de la commune de SEICHEPREY**

*Gérard ANDRE indique que cela fait plusieurs mandats qu'il œuvre à la CC sur divers dossiers, il a l'intention de continuer à s'investir et à faire le tandem avec Gilles SOULIER. Pour lui, les communes et la CC doivent travailler main dans la main. Il a déjà travaillé sur divers dossiers, aux finances, aux déchets, à l'environnement, à la mutualisation, à la mise en place de la redevance incitative ... il se définit comme un fervent défenseur de la CCM&M.*

**A obtenu :**

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 64**

**- Gérard ANDRE obtient 64 voix**

**Gérard ANDRE est élu premier Vice-président.**

## 2- Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Patrick BOLAY, délégué communautaire titulaire de la commune de JOUY-AUX-ARCHES

*Patrick BOLAY indique qu'il est Maire de la commune de Jouy Aux Arches, les chiffres l'intéressent, c'est pour cela qu'il a souhaité présenter sa candidature à cette vice-présidence.*

A obtenu :

Nombre de votants : 68

Suffrages exprimés : 65

- Patrick BOLAY obtient 65 voix

Patrick BOLAY est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président.

## 3- Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Jean-Pierre DAVID, délégué communautaire titulaire de la commune de FLIREY

*Jean-Pierre DAVID indique qu'il est Maire de Flirey, il a vécu deux fusions, et a été un fervent défenseur des deux fusions.*

*Il considère qu'aujourd'hui le territoire de la CCM&M est grand car il faut presque une heure pour aller d'un bout à l'autre, mais il estime que cette taille nous donne une dimension intéressante pour travailler. Il compte garder la délégation sur laquelle il a déjà travaillé, en ajoutant le tourisme. Il a déjà suivi les dossiers des commémorations et pense qu'il y a encore beaucoup à faire sur le territoire en matière de tourisme.*

A obtenu :

Nombre de votants : 68

Suffrages exprimés : 59

- Jean-Pierre DAVID obtient 59 voix

Jean-Pierre DAVID est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président.

## 4- Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Denis BLOUET, délégué communautaire titulaire de la commune de CORNY-SUR-MOSELLE

*Denis BLOUET indique qu'il est Maire de Corny sur Moselle pour son deuxième mandat. Pendant son premier mandat il estime avoir pris en pleine figure beaucoup de choses dont le plan local d'urbanisme de la commune qu'il a fallu finaliser. Ça a été un travail très intéressant selon lui, il a appris beaucoup de choses. Il précise aux délégués qu'ils vont entendre beaucoup d'acronymes dans le cadre de la mise en place du PLUi. L'autre aspect qui l'intéresse dans la délégation à l'urbanisme est qu'il va apprendre à mieux connaître le territoire, car pour son premier mandat, il a été cantonné dans son village, avec l'expérience il pense pouvoir dégager du temps pour se consacrer à cette thématique.*

A obtenu :

Nombre de votants : 68

Suffrages exprimés : 55

- Denis BLOUET obtient 55 voix

Denis BLOUET est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président.

## 5- Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président

Le candidat déclaré est :

- Véronique DION déléguée communautaire titulaire de la commune de REZONVILLE-VIONVILLE

*Véronique DION indique qu'elle est élue à Rezonville-Vionville pour son deuxième mandat et qu'elle compte s'investir à fond pour la CCM&M sur cette délégation.*

**A obtenu :**

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 63**

**- Véronique DION obtient 63 voix**

**Véronique DION est élu 5<sup>ème</sup> Vice-président.**

#### **6- Election du 6ème Vice-président**

**Les candidats déclarés sont :**

**- Sabine PARMENTHELOT, déléguée communautaire titulaire de la commune d'EUVEZIN**

**- Claude BOSSERELLE, délégué communautaire titulaire de la commune de HAGEVILLE**

*Sabine PARMENTHELOT précise que dans sa carrière elle a été travailleur social, enseignante et cheffe d'établissement, elle pense être compétente pour travailler sur cette thématique, elle est maintenant disponible pour s'investir pour la CC.*

*Claude BOSSERELLE indique qu'il se présente à cette vice-présidence pour diverses raisons, quand il a rencontré Gilles SOULIER dans les dernières semaines, il avait émis le souhait de travailler sur les domaines de la culture et de l'éducation. Il a été président d'un théâtre, et a toujours porté une écoute particulière vis-à-vis des thématiques de l'éducation. Quand il voit les structures mises en place par la CCM&M, il ne voyait pas aller sur une autre délégation. Il souhaite bonne chance à Sabine PARMENTHELOT pour cette élection.*

**Ont obtenu :**

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 66**

**- Sabine PARMENTHELOT obtient 47 voix**

**- Claude BOSSERELLE obtient 19 voix**

**Sabine PARMENTHELOT est élu 6<sup>ème</sup> Vice-président.**

#### **7- Election du 7ème Vice-président**

**Le candidat déclaré est :**

**- Guy GUILLOUET, délégué communautaire titulaire de la commune de SAINT JULIEN LES GORZE**

*Message de la part de Monsieur GUILLOUET lu par sa suppléante :*

*Il présente ses excuses pour son absence, il indique aimer nos villages, et s'être investi dans la politique locale, il entame son 2<sup>ème</sup> mandat de Maire, il est une personne carrée, il agit avec tact et diplomatie. Il aimerait mettre ses compétences au profit de la CC.*

**A obtenu :**

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 64**

**- Guy GUILLOUET obtient 64 voix**

**Guy GUILLOUET est élu 7<sup>ème</sup> Vice-président.**

#### **8- Election du 8ème Vice-président**

**Le candidat déclaré est :**

**- Gérard RENOUARD, délégué communautaire titulaire de la commune de BOUILLONVILLE**

*Gérard RENOUARD indique qu'il est Maire de Bouillonville, il a connu toutes les étapes de notre CC, il n'était pas forcément favorable au nouveau périmètre mais s'y est fait. Pour lui, Interstis est encore un chantier qui n'est pas abouti. Cela peut étonner qu'il se positionne sur cette vice-présidence, mais il va faire en sorte d'apporter un maximum de chose pour y travailler.*

**A obtenu :**

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 61**

**- Gérard RENOUARD obtient 61 voix**

**Gérard RENOUARD est élu 8<sup>ème</sup> Vice-président.**

9- Election des autres membres du Bureau Permanent

***Appel à candidature pour les autres membres du Bureau Permanent***

- Denis FOURRIERE, délégué communautaire titulaire de la commune de MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS
- Edith RAMBOUR, déléguée communautaire titulaire de la commune de LIRONVILLE
- Margaret DUMONT, déléguée communautaire titulaire de la commune de THIAUCOURT
- Dominique LEROY, délégué communautaire titulaire de la commune de XAMMES
- Nicolas SIBILLE, délégué communautaire titulaire de la commune de PRENY
- Thierry TESSIER, délégué communautaire titulaire de la commune d'ONVILLE
- Michel HERBY, délégué communautaire titulaire de la commune de WAVILLE
- Claude BOSSERELLE, délégué communautaire titulaire de la commune de HAGEVILLE
- Roger DALLA COSTA, délégué communautaire titulaire de la commune de MARS-LA-TOUR
- Lionel LARA, délégué communautaire titulaire de la commune de CHAREY
- Céline REIN, déléguée communautaire titulaire de la commune de XONVILLE
- René CAILLLOUX, délégué communautaire titulaire de la commune d'ARNAVILLE
- Frédéric LEVEE, délégué communautaire titulaire de la commune de GORZE
- Philippe RENAULD, délégué communautaire titulaire de la commune de NOVEANT-SUR-MOSELLE

**Nombre de votants : 68**

**Suffrages exprimés : 61**

- **Denis FOURRIERE obtient 65 voix**
- **Edith RAMBOUR obtient 68 voix**
- **Margaret DUMONT obtient 64 voix**
- **Dominique LEROY obtient 68 voix**
- **Nicolas SIBILLE obtient 68 voix**
- **Thierry TESSIER obtient 68 voix**
- **Michel HERBY obtient 67 voix**
- **Claude BOSSERELLE obtient 63 voix**
- **Roger DALLA Costa obtient 67 voix**
- **Lionel LARA obtient 68 voix**
- **Céline REIN obtient 68 voix**
- **René CAILLLOUX obtient 67 voix**
- **Frédéric LEVEE obtient 68 voix**
- **Philippe RENAULD obtient 68 voix**

***Elections***

**5. GESTION DE LA CRISE DU CORONAVIRUS**

- **Gestion de la crise sanitaire** : un point d'information sur la gestion de la crise sanitaire au niveau de la Communauté de Communes a été présenté.

***Information aux délégués***

- **Développement Durable – Gestion des déchets** : Dans le cadre de la facturation du 1<sup>er</sup> semestre 2020, après une consultation auprès des élus communautaires en fonction, il a été décidé d'exonérer intégralement toutes les activités économiques (entreprises, communes et associations) de la Redevance Incitative pour les mois de mars, avril et mai pour tenir compte de l'arrêt de leur activité durant l'état d'urgence sanitaire. Le coût de cette mesure - estimé à environ 40 000 € - sera pris en charge sur le budget annexe de gestion des déchets 2020. Il est proposé de régulariser cette décision du Président par une délibération.

Suite crise sanitaire et économique, décision du Président d'appliquer une réduction sur REOMI pour les activités économiques sur la période :

Type d'activité économique (volume de déchets)	Réduction applicable
AE 120 litres hebdomadaire (entre 120 et 239 litres hebdomadaire)	40,00 €
AE 240 litres hebdomadaire (entre 240 et 359 litres hebdomadaire)	77,00 €
AE 360 litres (entre 360 et 749 litres hebdomadaire)	114,00 €
AE 750 litres et plus hebdomadaire	175,00 €
AE PAV Tambour Forfait 1	47,00 €
AE PAV Tambour Forfait 2	94,00 €

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## 6. FINANCES PUBLIQUES - Taux de fiscalité 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le vote des taux de fiscalité 2020 a dû être décalé. Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité 2020 au même niveau que ceux de 2019 pour la Taxe sur le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Contribution Foncière des Entreprises pour les raisons suivantes :

- La réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a bloqué le taux de TH au niveau de 2017. Il n'est pas possible de faire évoluer le taux en 2020. De plus, la variation des taux sur le foncier bâti et non bâti sur le produit fiscal n'est pas significative. Mais encore, la variation du taux de CFE en 2020 est limitée par le coefficient de variation du taux moyen pondéré des deux taux de taxes foncières en 2019 pour les communes et la CCMM soit une augmentation maximum de 0.6976 %. De plus, il est nécessaire de tenir compte de la crise économique en cours.
- Enfin, il conviendra d'engager au sein de la nouvelle mandature, en lien étroit avec les communes, un débat sur la stratégie fiscale à adopter en intégrant les priorités de la CCM&M pour le mandat, la mise en œuvre de la réforme fiscale et la crise des finances publiques qui vont être impactées par les effets de la crise sanitaire et économique.

*Gilles SOULIER invite les délégués à noter que le budget sera voté lors de la réunion du 30.07.2020.*

*Denis BLOUET attire l'attention des conseillers sur la nécessité d'une analyse fine à réaliser sur les taxes des ménages, car la taxe d'habitation est en train d'être supprimée, et selon lui ne pas augmenter la taxe foncière sur le bâti aujourd'hui c'est laisser entrevoir à la population que nos finances permettent de s'abstenir d'une augmentation. Dans l'esprit des gens, on s'attend à la suppression de la taxe d'habitation, voir une suppression puis une augmentation plus tard sera, à son sens, plus mal vécue que si on augmentait un peu les taux dès à présent.*

*Gilles SOULIER indique qu'en l'absence de commission des finances qui a pu travailler sur ce sujet, il propose le maintien des taux, en l'état actuel. Selon lui, on ne peut pas proposer autre chose que de maintenir les taxes en l'état. Patrick BOLAY est favorable au maintien des taux actuels. Dans ce contexte d'après la crise, les entreprises, qui payent de la taxe foncière sur le bâti, sont au bord de la rupture. Il pense que c'est une sage décision que de maintenir les taux actuels.*

- Réforme de la Taxe d'Habitation : suppression de cette taxe ayant pour incidence de retirer le pouvoir de vote et de figer le taux de 2017
- Augmentation du Taux de CFE limité à 0.6976 %
- Proposition de maintien des taux comme suit :
- Taux Contribution Foncière des Entreprises au taux moyen pondéré de 20.59 %,
- Taux Taxe sur le foncier bâti à 1.81 %,
- Taux Taxe sur le foncier non bâti à 1.27 %

	Bases 2019	Bases prévisionnelles	Evolution /2019	Taux	Produit attendu	Evolution /2019
Taxe d'habitation	21 009 955	21 327 000	1,51%	9,11	1 942 890	-2,23%
Taxe foncière bâti	19 328 619	19 576 000	1,28%	1,81	354 326	1,28%
Taxe foncière non bâti	1 207 157	1 222 000	1,23%	1,27	15 519	1,23%
CFE	5 786 914	5 831 000	0,76%	20,59	1 200 603	0,76%

**La délibération actant le maintien des taux de 2019 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention**

## 7. QUESTIONS DIVERSES

**Gestion de la CCMM – changement de lieu** : Il est proposé de choisir le lieu de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Gilles SOULIER souligne que la CC donne un petit défrayement aux communes qui accueillent les conseil communautaires (320€ par an). Il propose d'organiser les réunions de conseil communautaire en alternance entre Thiaucourt, Novéant-sur-Moselle et Onville si les Maires sont d'accords.

Gérard RENAOURD demande si la CCM&M peut voir avec les 3 maires qui vont accueillir les conseils communautaires pour équiper les salles de wifi avec les ressources propres de chaque commune.

Gilles SOULIER indique qu'il faut d'abord que le très haut débit soit installé sur le territoire, sinon pourquoi pas, on en discutera.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Gilles SOULIER indique que pour l'utilisation d'Interstis, il est conseiller d'utiliser Google Chrome. Il ajoute qu'il ne faut pas hésiter à faire appel aux services de la CCM&M en cas de difficulté d'utilisation. Il précise que ce sera l'outil de collaboration des élus entre eux, et avec les services, l'ensemble des documents à destination des élus seront sur cette plateforme.

Gilles SOULIER demande aux délégués si l'organisation des réunions de conseil communautaire à 18h30 convient à tous. Il propose d'organiser un sondage sur Interstis afin de choisir une heure de réunion qui conviendra au plus grand nombre.

<b>Bureau Permanent</b>	23 juillet 2020 à Novéant-sur-Moselle (salle socio-culturelle)
<b>Tous les délégués communautaires volontaires sont invités à y participer</b> Afin d'organiser la salle de réunion dans le respect des règles sanitaires, les délégués non-membres du Bureau devront faire connaître leur souhait d'y participer en retournant un <u>coupon-réponse</u> qui sera envoyé avec l'invitation.	
<b>Conseil communautaire</b>	30 juillet 2020 à Onville (salle Odonis Villa)

### Formations des élus

Thème	Date de la formation	Date limite d'inscription
Formation au Management de proximité (à destination des élus utilisateurs de services communs)	9 octobre 2020	9 août 2020
Formations à l'urbanisme dans le cadre de la démarche de PLUi	18 septembre 2020	18 juillet 2020
	30 septembre 2020	30 juillet 2020
	5 octobre 2020	5 août 2020

22h05 : l'ordre du jour est levé



**Gilles SOULIER**  
Président de la CCM&M